

une dépêche du service de Southam, signée John Walker et reproduite dernièrement par l'*Ottawa Citizen*, les États-Unis auraient nié avoir demandé au Canada que la question soit déferée à la Commission mixte internationale. Vu la divergence totale des opinions à ce sujet, je vous invite à formuler vos observations en même temps que vous répondrez à la question de M. McMillan.

Vous saisissez sans doute dans quel sens j'emploie le mot renvoi.—R. Je n'ai pas pu mettre la main sur le compte rendu du journal, mais je me rappelle fort bien avoir parlé d'un crédit de quelque \$25,000, réclamé par la Commission pour commencer à étudier, dans le nord de la Colombie-Britannique, les eaux dont la source se trouve dans le territoire du Yukon et qui s'écoulent vers la côte de Sitka, en Alaska. J'ai déclaré que par cette proposition la Commission donnait à entendre que l'étude des eaux en question lui serait vraisemblablement déferée par les États-Unis. J'ai vérifié le compte rendu que je vous ai remis, après que l'article publié le 12 juin par l'*Ottawa Citizen* eut été signalé à mon attention. Le compte rendu est inexact quant aux faits et à tout autre point de vue.

D. L'article américain est donc tout à fait inexact?—R. Il est inexact et incompréhensible. L'auteur y parle de "confusion autour d'une déclaration". Il s'agit en somme d'un de ces documents où les conclusions ne se fondent sur aucun fait; la réfutation en est donc très difficile. Je vous répète, monsieur le président, que le contenu de ma déclaration est exact. On a laissé entendre que les eaux du Yukon devaient faire l'objet d'une étude; je ne puis comprendre qu'un fonctionnaire songe à le nier. Nous n'avons rien à cacher; nous sommes disposés à entreprendre n'importe quelle étude. Il est cependant une chose à laquelle nous ne consentirons pas, c'est de sacrifier aux premiers venus, les richesses naturelles du Canada.

M. FLEMING: Bravo; bravo!

M. Pearkes:

D. Tout d'abord, une question sur le sujet que M. McNaughton vient de toucher: l'étude des eaux s'écoulant vers la côte de Sitka. Le frai en ces eaux est-il pris en considération. Il s'agit de poissons qui fraient dans les eaux canadiennes mais échappant aux pêcheurs de notre pays en redescendant dans les eaux américaines de l'Alaska. Cette question, secondaire sans doute, n'en est pas moins d'une grande importance pour l'industrie de la pêche; il serait peut-être bon de la soulever au cours des négociations. Je voulais simplement qu'il en soit tenu compte; j'aurai d'autres questions à poser, en temps opportun, au sujet du Columbia.—R. Qu'il me soit permis, monsieur le président, de répondre aux questions du général Pearkes. Le saumon dont il est question provient des frayères situées dans les régions supérieures de la plupart de nos fleuves au Canada. Voilà une donnée d'importance capitale que l'on doit examiner sous tous les angles. Nous n'avons jamais été saisis encore de questions touchant les eaux du territoire du Yukon qui arrosent le nord de la Colombie-Britannique et se rendent à la côte de Sitka, en Alaska; aucune proposition n'a pris corps, en ce qui concerne l'organisation de l'étude de la région par la Commission. Cependant à l'occasion des renvois sur la question des eaux où le frai du saumon est du nombre des problèmes envisagés, la Commission collabore étroitement avec le ministère des Pêcheries, veillant à ce que l'étude du saumon s'effectue avec toute l'efficacité possible. Par exemple, à l'occasion d'une récente enquête sur la Sainte-Croix, rivière qui ne passe pas d'un pays à l'autre mais se situe précisément à la frontière, le ministère des Pêcheries a